



PRÉFET DE LA SEINE- MARITIME

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rouen, le 12 avril 2023

VIGILANCE ORANGE VENTS VIOLENTS ET VIGILANCE JAUNE ORAGES

Météo France a placé le département de la Seine-Maritime en vigilance orange « vents violents » et vigilance jaune « orages ».

Le département de la Seine-Maritime va subir, ce jour de 16 h à 21 h, les effets d'un vent de sud-est soutenu avec des rafales. Ces rafales, associées à des averses localement orageuses, seront de l'ordre de 80-90 km/h en pouvant atteindre 110-120 km/h, voire 130 km/h sur la frange littorale.

Le préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime, appelle chacun à la plus grande prudence et recommande aux automobilistes et aux usagers de respecter les consignes suivantes :

- Limitez vos déplacements.
- Limitez votre vitesse sur route et autoroute, en particulier si vous conduisez un véhicule ou attelage sensible aux effets du vent.
- Évitez de circuler en bord de mer à pied ou en voiture. Si nécessaire, circulez avec précaution en limitant votre vitesse et ne vous engagez pas sur les routes exposées à la houle ou déjà inondées.
- Ne vous promenez pas en forêt et sur le littoral.
- En ville, soyez vigilants face aux chutes possibles d'objets divers.
- N'intervenez pas sur les toitures et ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.
- Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés.
- Installez impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments.
- Respectez les interdictions de circulation notamment sur les ponts.

**Cabinet du préfet
Service régional et départemental
de la communication interministérielle**

Tél : 02 32 76 53 18
Mél : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr

7, place de la Madeleine
76 036 ROUEN Cedex

Habitants du bord de mer :

- Fermez les portes, fenêtres et volets en front de mer.
- Protégez vos biens susceptibles d'être inondés ou emportés.
- Prévoyez des vivres et du matériel de secours.
- Surveillez la montée des eaux et tenez-vous informé auprès des autorités.

Plaisanciers :

- Ne prenez pas la mer.
- Ne pratiquez pas de sport nautique.
- Avant l'épisode, vérifiez l'amarrage de votre navire et l'arrimage du matériel à bord. Ne laissez rien à bord qui pourrait provoquer un sur-accident.

Professionnels de la mer :

- Évitez de prendre la mer.
- Soyez prudents, si vous devez sortir.
- À bord, portez vos équipements de sécurité (gilets...).
- Baigneurs, plongeurs, pêcheurs ou promeneurs :
 - Ne vous mettez pas à l'eau, ne vous baignez pas.
 - Ne pratiquez pas d'activités nautiques de loisir.
 - Soyez particulièrement vigilants, ne vous approchez pas du bord de l'eau même d'un point surélevé (plage, falaise).
 - Éloignez-vous des ouvrages exposés aux vagues (jetées portuaires, épis, fronts de mer).

Site internet de la Préfecture de la Seine-Maritime : www.seine-maritime.gouv.fr

Cabinet du préfet
Service régional et départemental
de la communication interministérielle

Tél : 02 32 76 53 18
Mél : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr

7, place de la Madeleine
76 036 ROUEN Cedex